

Éthique

Le projet de règlement européen sur l'intelligence artificielle assoit la garantie humaine

Publié le 05/05/21 - 17h26

Un premier cadre juridique sur l'intelligence artificielle au niveau européen. C'est ce qu'a dévoilé la Commission européenne avec son projet de règlement. Ce dernier s'appuie sur une approche par risque et consacre la garantie humaine.

La Commission européenne a dévoilé le 21 avril le premier cadre juridique sur l'intelligence artificielle (IA) au sein de l'Union européenne (UE). Sa combinaison avec un nouveau plan coordonné avec les États membres garantira *"la sécurité et les droits fondamentaux des citoyens et des entreprises, tout en renforçant l'adoption de l'IA, les investissements et l'innovation dans l'ensemble de l'UE"*. Ce nouveau règlement européen permet aussi de garantir aux Européens *"qu'ils peuvent faire confiance à l'IA"*, indique la commission européenne dans un communiqué. Par ailleurs, des règles proportionnées et souples sont prévues dans ce cadre pour faire face aux risques spécifiques liés aux systèmes d'IA. Elles constitueront en outre *"l'ensemble de normes le plus strict au monde"*.

Approche par risque

Les nouvelles règles ont été fondées sur une définition de l'IA à l'épreuve du temps, indique la Commission européenne, et seront directement applicables dans tous les États membres. Elles suivent une approche fondée sur les risques : inacceptables, élevés, limités et minimes. Ainsi, les systèmes d'IA considérés comme une menace évidente pour la sécurité, les moyens de subsistance et les droits des personnes seront interdits. Parmi les exemples des risques élevés sont notamment cités les technologies utilisées dans les composants de sécurité des produits comme l'application de l'IA dans la chirurgie assistée par robot. De même, les systèmes d'IA à haut risque devront être conformes à des obligations strictes pour pouvoir être mis sur le marché. La Commission européenne évoque la qualité élevée des ensembles de données alimentant le système afin de réduire au minimum les risques et les résultats ayant un effet discriminatoire mais aussi l'enregistrement des activités afin de garantir la traçabilité des résultats. Elle ajoute comme obligation la documentation détaillée fournissant toutes les informations nécessaires sur le système et sur sa finalité pour permettre aux autorités d'évaluer sa conformité. Figure également le contrôle humain approprié pour réduire au minimum les risques.

Garantie humaine consacrée

Sur ce dernier point, Ethik-IA salue le fait que le projet de règlement introduise en son article 14 le principe de garantie humaine. Il permet de lui donner une portée applicative générale pour l'ensemble des champs et secteurs d'usage de l'IA. Un principe qu'Ethik-IA défend depuis 2017 dans le domaine de la santé. Ainsi, les solutions d'intelligence artificielle doivent être conçues et développées de façon à pouvoir être supervisées par des humains. Une supervision qui permettra de prévenir et de minimiser les risques pour la santé et la sécurité ou les droits fondamentaux pouvant émerger d'un système d'IA susceptible de présenter un niveau de risque élevé, indique dans un communiqué Ethik-IA. La nécessité d'une garantie humaine pour un déploiement éthique de l'IA est ici consacrée, estime-t-elle. Plus précisément, poursuit-elle, la garantie humaine doit être identifiée et construite par le fournisseur avant sa mise sur le marché ou sa mise en service et identifiée par le fournisseur et pouvant être mise en œuvre par l'utilisateur. Des objectifs d'information autour de la garantie humaine ont été fixés : comprendre entièrement les capacités et limites du système d'IA et être capable de surveiller l'opération de façon à ce que les risques d'anomalies, de dysfonctionnements et de performance inattendue puissent être détectés ; être conscient des risques

liés aux IA d'aide à la décision ; être capable d'interpréter correctement le résultat de l'IA à haut risque et, si nécessaire, de ne pas tenir compte de ce résultat, le remplacer ou l'ignorer. Enfin, le fait de pouvoir interrompre l'IA à tout moment est aussi évoqué.

Le Parlement européen et les États membres devront encore adopter ces propositions de la commission. Lorsque ce sera le cas, les règlements seront directement applicables dans l'ensemble de l'UE. Parallèlement, la Commission européenne continuera de collaborer avec les États membres à la mise en œuvre des actions annoncées dans le plan coordonné.

Liens et documents associés

- Le projet de règlement (en anglais) [PDF]

Géraldine Tribault

Les informations publiées par Hospimedia sont réservées au seul usage de ses abonnés. Pour toute demande de droits de reproduction et de diffusion, contactez Hospimedia (copyright@hospimedia.fr). Plus d'informations sur le copyright et le droit d'auteur appliqués aux contenus publiés par Hospimedia dans la rubrique [droits de reproduction](#).

Pas encore abonné à HOSPIMEDIA ?

Testez gratuitement notre journal en vous rendant sur <http://www.hospimedia.fr>

Votre structure est abonnée ?

Rapprochez-vous de votre référent ou contactez nous au 03 20 32 99 99 ou sur <http://www.hospimedia.fr/contact>